

NOM :
PRENOM :

LIEU :

DATE :

CORRIGE EPREUVE ECRITE JUGE ARBITRE LIGUE STAGIAIRE

1. TENUE DU TIREUR

N°	PROPOSITIONS	VRAI	FAUX	
1	Les gants à velcro sont interdits en combat			
2	Les gants à lacets sont obligatoires en combat			
3	Les gants à velcro sont obligatoires en assaut			
4	En assaut, tout tireur a le choix de mettre des bandages aux mains ou non			
5	En cas de bandage, l'emploi de bande adhésive est autorisé entre les doigts à condition que celle-ci n'excède pas 1 cm de largeur			
6	La tenue de compétition couvre d'une seule pièce tronc et membres inférieurs			
7	Pour les féminines, la tenue intégrale peut couvrir les membres supérieurs			
8	En assaut, coquille, protège dents sont obligatoires			
9	En finales Elites A et Espoirs masculins, le casque est interdit			
10	En finales Elites B et Espoirs féminins, les protège tibias sont interdits			
11	En combat 1 ^{ère} série féminin, les protège tibias sont obligatoires			
12	En assaut juniors/séniors, le casque est interdit			
13	En assaut jeunes, le casque est obligatoire			
14	En assaut jeunes, les protège tibias sont autorisés			
15	Le DO est souverain pour apprécier la conformité de l'équipement du tireur			
16	Les mitaines sont autorisées en assaut et en combat			

2. LA PESEE

N°	PROPOSITIONS	VRAI	FAUX	
17	Un tireur senior Elite A engagé en mi moyens (65 kg-70 kg) se présentant à 71,00 kg à sa première pesée a droit à 2 pesées supplémentaires.			
18	A la pesée, un tireur junior en CF assaut a droit à une tolérance de 1 kg maximum en dessous de la limite inférieure de sa catégorie			
19	Les benjamins bénéficient d'une tolérance de + ou – 500g			
20	Un cadet poids moyens 75-80kg a droit à 2 autres pesées après s'être présenté à 81,200 kg à sa première pesée			
21	La pesée peut se faire en tenue intégrale et protège-tibias			
22	Un tireur poids lourd a le droit de se peser nu			
23	La durée normale de la pesée est de 1 heure			
24	La 1 ^{ère} rencontre doit débiter dès la fin de la pesée			
25	Un tireur se présentant après la clôture de la pesée est forfait			
26	Dans les compétitions nationales, les tireurs doivent présenter leur passeport sportif au DO			
27	Le contrôle médical doit se dérouler en même temps que la pesée			
28	Le contrôle médical doit avoir lieu 2 heures avant le début de la réunion			
29	Le DO peut prolonger la durée de la pesée s'il le juge nécessaire			

3. LES SOIGNEURS

N°	PROPOSITIONS	VRAI	FAUX	
30	Un tireur a droit à autant de soigneurs qu'il le souhaite			
31	Le comportement du 2 ^{ème} soigneur engage la responsabilité du soigneur principal			
32	Les actes et paroles des soigneurs n'engagent nullement leur tireur			
33	Les soigneurs doivent être licenciés pour la saison en cours à la FF Savate			
34	Le DO peut exiger la présentation des licences des soigneurs			
35	Tous les soigneurs ont le droit de jeter l'éponge			
36	Le jet de l'éponge prime sur le compte de l'arbitre			
37	Pour être recevable, une réclamation doit être déposée par écrit à la FF Savate au plus tard dans la semaine qui suit la rencontre.			
38	Une réclamation visant une décision (ex : coin bleu vainqueur) est recevable si elle est vraiment scandaleuse			
39	Une réclamation s'appuyant sur le fait que les juges n'ont pas levé leur main en même temps pour répondre à une demande de disqualification par l'arbitre est recevable			
40	Les soigneurs doivent quitter l'enceinte au signal 5 "			
41	Les soigneurs ont le droit de donner des conseils pendant la reprise à condition qu'ils ne parlent pas trop fort			
42	Les soigneurs ont le droit de crier si l'arbitre est très mauvais			
43	Les soigneurs doivent rester assis pendant la rencontre			
44	Le soigneur peut être sanctionné par l'arbitre			
45	Les soigneurs doivent porter une tenue de sport (survêtement et chaussures de sport) et être tête nue.			
46	Le comportement du soigneur peut entraîner une demande d'avertissement pour son tireur par l'arbitre			
47	L'arbitre peut demander aux juges un avertissement à l'encontre d'un tireur si celui-ci est en retard sur l'enceinte de plus d'une minute			
48	Le médecin a le droit de soigner un tireur pendant la minute de repos			
49	L'arbitre a le droit de faire des observations au tireur et à ses soigneurs pendant la minute de repos			

4. LES JUGES

N°	PROPOSITIONS	VRAI	FAUX	
50	Les juges sont 3, 4 ou 5			
51	Les juges sont d'un niveau au moins égal à celui de la rencontre			
52	(Excepté la présence d'un juge stagiaire en formation), les juges doivent être seuls à leur place pendant la rencontre			
53	Les juges n'ont pas le droit de communiquer entre eux pendant la rencontre			
54	Un juge ne peut pas rendre un bulletin raturé au recto sur la 2 ^{ème} reprise			
55	Les juges N°1, 2, 3 sont placés autour de l'enceinte dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.			
56	En assaut, un avertissement prononcé retire 2 points au total			
57	Le juge doit lever son bulletin pour signaler à l'arbitre une faute grave non sanctionnée ayant entraîné un hors combat			
58	En cas de demande d'avertissement de l'arbitre, les juges doivent lever leurs bras ensemble à son signal.			
59	Si les juges ne se prononcent pas à la majorité pour une demande « d'arrêt pour supériorité manifeste » de l'arbitre, la rencontre doit se poursuivre.			
60	Si un juge n'est pas d'accord avec l'avertissement prononcé, il n'en tiendra pas compte.			
61	Les juges doivent avertir le DO s'ils sont « partie prenante »			
62	Un juge peut refuser les AV donnés par l'arbitre pour « tireur en retard sur l'enceinte »			
63	En combat, le 3 ^{ème} compte de l'arbitre sur coups autorisés va toujours à 10			
64	En combat, un tireur peut être compté 5 fois			
65	En combat, un tireur peut gagner en étant lui-même compté 10			
66	Le jugement est basé sur le principe de l'évaluation de l'écart entre les tireurs			
67	En assaut, on ne pourra comptabiliser que 3 points maximum pour une même série de poings			
68	Un juge peut téléphoner avec son portable pendant la rencontre à condition que ce soit pendant la minute de repos			
69	Si le combat est arrêté pour saignement abondant et simultané des 2 tireurs à la 2 ^{ème} reprise, sans faute manifeste, les juges rendent leur décision par la notation.			

5. L'ARBITRE

N°	PROPOSITIONS	VRAI	FAUX	
70	L'arbitre ne doit pas porter de montre au poignet quand il officie			
71	L'arbitre doit être d'un niveau au moins égal à celui de la rencontre			
72	L'arbitre ne monte sur l'enceinte que lorsque les juges ont pris place			Il monte en premier
73	L'arbitre ne fait commencer la rencontre que si l'ensemble de la délégation officielle est présente autour de l'enceinte			
74	L'arbitre doit porter des chaussures de sport noires.			
75	La délégation officielle comprend le DO, les juges, l'arbitre, le chronométrateur, le délégué aux tireurs, le présentateur			Pas le présentateur
76	L'arbitre doit se faire présenter le soigneur principal des tireurs avant le début de la rencontre			
77	L'arbitre doit vérifier que les juges remplissent leur bulletin au recto à chaque reprise			
78	L'arbitre doit s'assurer que les soigneurs sont assis pendant le déroulement des reprises			
79	« En garde ! Allez ! Stop ! » font partie des commandements de l'arbitre			
80	L'arbitre peut disqualifier directement un tireur pour faute grave sans l'accord des juges.			
81	L'arbitre peut donner un avertissement au soigneur.			
82	Tireur en retard de plus de 3mn sur l'enceinte : l'arbitre prononce sa disqualification après accord des juges.			
83	Supériorité manifeste d'un tireur : l'arbitre arrête la rencontre tout seul.			
84	Tireur hors combat en assaut : l'arbitre compte jusqu'à 1 mn.			
85	Perte d'une lentille d'un tireur : l'arbitre dit STOP ! et cherche la lentille avec le tireur et son soigneur.			
86	Demande d'avertissement aux 2 tireurs : l'arbitre commence par le tireur du coin rouge.			
87	Demande d'avertissement : l'arbitre se place toujours dans le coin neutre proche du DO.			
88	L'arbitre peut dans certains cas prononcer un avertissement tout seul			
89	Si pendant une rencontre, l'arbitre se blesse et ne peut continuer, il est remplacé par un autre arbitre du même niveau			
90	Un tireur n'est considéré hors combat par l'arbitre que lorsqu'il est à terre			
91	Si le soigneur jette l'éponge pendant le compte de l'arbitre, celui-ci arrête immédiatement de compter et prononce la fin de la rencontre.			
92	Tireur en retard sur l'enceinte. C'est l'arbitre qui fait déclencher le chrono.			
93	La décision « victoire par arrêt du soigneur » est prononcée par l'arbitre seul			
94	La décision « victoire par hors combat » est prononcée par l'arbitre seul			
95	La disqualification d'un tireur est toujours prononcée avec l'accord des juges			
96	La décision « victoire par arrêt du médecin » est prononcée par l'arbitre seul			
97	Si le public se montre dangereux, l'arbitre peut arrêter la rencontre tout seul			
98	Si un tireur crache volontairement pour la deuxième fois son protège dents en combat, l'arbitre doit le compter.			
99	Sur un coup de l'adversaire, un tireur éclabousse de sang le polo de l'arbitre. Celui-ci doit demander un avertissement pour « non respect de l'arbitre »			
100	« Distance ! » est un commandement de l'arbitre			
101	Les arbitres femmes ont le droit de se couvrir les cheveux si le DO est d'accord			

6. ASSAUT AU SOL

N°	PROPOSITIONS	VRAI	FAUX	
102	Les rencontres sous forme d'assaut peuvent se dérouler sur une zone marquée au sol.			
103	Les rencontres sous forme de combat ne peuvent se dérouler sur une zone marquée au sol qu'au niveau départemental ou régional.			
104	Les tables des juges doivent se situer à 2 m au moins à l'extérieur de la zone limite.			
105	Si un tireur pénètre dans la zone limite, l'arbitre interrompt la rencontre en disant « STOP ! » et fait reprendre la rencontre au centre.			
106	Lors d'un assaut au sol, un tireur peut se voir attribuer 3 avertissements sans être disqualifié.			
107	Les soigneurs peuvent encourager leurs tireurs à condition qu'ils restent assis dans la zone limite.			
108	Si un tireur est projeté par un coup de l'adversaire hors de la zone limite, l'arbitre ne demande pas de sanction.			